

Attendus passerelles études de santé MMOP

Version 29 novembre 2023

UFR3S

Les candidats devront démontrer au jury :

- la pertinence de leur projet, leur ambition et la cohérence de leurs actions pour entreprendre des études de santé (ou se réorienter dans les études de santé), en fonction de la filière à laquelle ils postulent. A ce titre ils devront convaincre de la soutenabilité de leur projet sur le plan matériel et pédagogique
- leur capacité à suivre la formation concernée, sur le plan de l'acquisition des connaissances comme des compétences, leur capacité à suivre une formation exigeante à la fois en temps consacré et en niveau scientifique, leur aptitude en matière de savoir-être inhérent à l'exercice d'une profession soignante (bienveillance, empathie, résilience émotionnelle), leur capacité à assumer la charge de travail et leur connaissance de l'organisation pratique des études
- l'absence de rupture significative dans leur formation universitaire ou en cas de rupture le maintien d'actions de formation professionnelle ; la faisabilité de leur intégration dans le parcours souhaité soit par une expérience professionnelle préalable en rapport avec le projet soit par un ou plusieurs stages de découverte dans le domaine envisagé
- la maturité de leur projet, leur réflexivité sur leur parcours antérieur